

BTSA Aménagements Paysagers

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Statut

Apprenti



Vous «rêvez» d'un métier de terrain au contact de la nature, et aux activités variées ? Ne cherchez plus, le paysage est fait pour vous ! Préparation des sols, plantation, entretien des végétaux, maintenance des machines, terrassement, dallages... le paysagiste exerce des activités très différentes.

Objectif de la formation

Le BTSA Aménagements Paysagers (diplôme national de niveau III) permet aux diplômés de prendre en charge l'ensemble des tâches allant de la réalisation des plans à la réalisation des travaux. A l'issue de la formation, il peut entrer dans la vie active ou poursuivre ses études.

Filière Paysage

4ème - 3ème

CAPa Jardinier
Paysagiste

BPA Travaux
d'Aménagements Paysagers

Bac Pro Aménagements
Paysagers

**BTSA Aménagements
Paysagers**

Licence Professionnelle
en Aménagement
du Paysage

DEMAIN,
Je SERAI...



Chef
jardinier

Responsable
de chantier

A qui est destiné ce BTSA ?

Accessible à tous les bacheliers ou autres diplômés de niveau IV.

Qualités requises :

- *Etre organisé et rigoureux*
- *Aimer travailler en extérieur*
- *Savoir travailler en équipe*

CONTENU de la formation

*Le BTSA se prépare en **2 ans**. Le diplôme est identique qu'il soit préparé sous statut étudiant ou en apprentissage.*

Français	64h
Documentation	35h
Langue vivante*	116h
Histoire / Géographie	24h30
Éducation socio-culturelle	115h
Maths	72h30
Informatique	65h30
Biologie / Écologie	104h30
Sciences économiques, sociales et de gestion	192h30
Sciences et techniques des équipements	87h30
Agronomie	63h30
Aménagements paysagers	538h30
Module d'Initiatives Locales (MIL)	87h

* Anglais ou allemand (selon effectifs)



En apprentissage au CFA à Roville-aux-Chênes

En alternance, les apprentis sont considérés comme des salariés et sont rémunérés. Sur deux ans, ils ont 42 semaines de formation au CFA, 52 semaines en entreprise (35h hebdomadaires) et 10 semaines de congés payés.

Les PLUS de notre formation

- Formation «Sauveteur Secouriste du Travail» incluse
- Des projets en lien avec le monde professionnel
- Un parc paysager de plusieurs hectares pour pratiquer «grandeur nature»
- Préparation au CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) : utilisation et entretien des matériels et agroéquipements
- Participation à des concours (Olympiades des métiers, Meilleur Apprenti de France, reconnaissance des végétaux...)



Que fait-on après ce BTSA ?

Le titulaire du BTSA peut poursuivre ses études en formation supérieure ou entrer dans la vie active. Il peut alors travailler dans une entreprise privée ou publique. Les objectifs d'aménagements peuvent être liés aux loisirs, aux activités sportives, à la valorisation touristique...

C'est à lui qu'incombe la responsabilité d'un chantier : établissement du devis, conception et création d'espaces paysagers, planification des travaux, choix des végétaux et du matériel, gestion administrative et financière, encadrement des équipes...



Comment s'informer / s'inscrire

Venez rencontrer les équipes pédagogiques lors de nos journées orientation et portes ouvertes.

A savoir : tout lycéen peut faire une journée d'immersion à sa demande.

Inscription au CFA

- 1.** Avoir entre 15 et 29 ans
- 2.** Avoir conclu un contrat d'apprentissage avec une entreprise (de 3 mois avant à 3 mois après le début de la formation)
- 3.** Demander un dossier d'inscription au CFA



Contacts, renseignements et inscriptions :

Centre de Formation d'Apprentis
28 rue du Chêne - 88700 Roville-aux-Chênes
Téléphone : 03 29 65 33 92
Courriel : cfa.roville@wanadoo.fr